**Comment voter**

Lorsque vous votez aux élections législatives, vous recevrez un bulletin de vote à remplir. Remplir correctement votre bulletin de vote est crucial pour la comptabilisation de votre vote.

En tant qu’électeur, vous devez veiller à exprimer votre ou vos préférences sur votre bulletin de vote en commençant par 1 et en continuant avec 2, 3, 4, etc. pour autant ou aussi peu de candidats que vous le souhaitez. Donc, commencez par 1 sur votre bulletin de vote ou votre vote ne sera pas pris en compte.

**Se préparer pour le vote**

Vous devez d’abord vérifier si vous avez le droit de voter à cette élection. Vous trouverez des informations sur notre page [droit de vote](https://www.electoralcommission.ie/voter-eligibility/).

Vous pouvez facilement vous inscrire pour voter ou vérifier que vos coordonnées sont exactes et à jour en vous rendant sur le site : [www.checktheregister.ie](http://www.checktheregister.ie/).

Une fois inscrit pour voter et si vous répondez aux critères de droit de vote aux élections irlandaises, une carte d’information d’électeur sera envoyée à l’adresse de votre domicile enregistrée avant le jour de l’élection.

**Voter à une élection**

Lorsque vous arrivez à votre bureau de vote le jour de l’élection, on vous demandera votre nom et votre adresse. On peut également vous demander une pièce d’identité. Assurez-vous donc de l’avoir à portée de main pour inspection.

Si le personnel électoral est convaincu de votre identité et que votre nom se trouve sur la liste électorale, le président tamponnera le bulletin de vote nécessaire et vous le remettra. Assurez-vous que vos bulletins de vote sont tamponnés. S’ils ne le sont pas, ils ne seront pas valables.

Emportez vos bulletins de vote dans un isoloir privé.

**Comment remplir un bulletin de vote**

L’Irlande a recours au scrutin proportionnel (SP) pour le vote aux élections, où chaque électeur dispose d’un vote unique transférable (VUT).

Le scrutin proportionnel – vote unique transférable (SP-VUT) est utilisé pour voter aux :

* élections législatives,
* élections municipales,
* élections européennes,
* élections présidentielles,
* élections de maires.

Le seul type de vote en Irlande qui n’utilise pas ce système est le référendum.

L’utilisation du système SP-VUT signifie que les électeurs peuvent voter pour autant ou aussi peu de candidats qu’ils le souhaitent, dans leur ordre de préférence.

Votre bulletin de vote comprend de courtes instructions sur la façon de voter. Lisez et suivez attentivement les instructions sur votre bulletin de vote. Des crayons seront fournis, mais vous pouvez apporter votre propre stylo ou crayon si vous le souhaitez.

Le bulletin de vote indiquera également une liste de noms par ordre alphabétique, les emblèmes des partis et les photos de chaque candidat. Une case se trouvera à droite du nom de chaque candidat. Vous indiquez votre préférence pour chaque candidat dans la case à droite.

Vous écrivez « 1 » dans la case à côté du candidat que vous choisissez en premier et si vous le souhaitez, « 2 » dans la case à côté du candidat que vous choisissez en deuxième, « 3 » dans la case à côté du candidat que vous choisissez en troisième, et ainsi de suite.

* En écrivant « 1 » à côté d’un candidat, vous indiquez « je souhaite voter pour ce candidat ».
* En écrivant « 2 » à côté d’un candidat, vous indiquez « si le candidat que j’ai choisi en premier n’a pas besoin de mon vote, car il a déjà été élu ou exclu du décompte, je souhaite que mon vote aille au deuxième candidat ».
* En écrivant « 3 » à côté d’un candidat, vous indiquez « si les candidats que j’ai choisis en premier et deuxième n’ont pas besoin de mon vote, je souhaite que mon vote aille à ce troisième candidat ».

Ce système de vote offre un grand éventail de choix. Vous pouvez choisir plusieurs candidats différents, autant ou aussi peu de candidats que vous le souhaitez, et les classer par ordre de préférences. C’est à vous de choisir.

Sur votre**bulletin de vote**, assurez-vous de commencer par « 1 », puis « 2 », puis « 3 » et ainsi de suite.

Pour être sûr que votre vote est comptabilisé, veillez à indiquer vos préférences aussi clairement que possible.

Si vous ne souhaitez pas indiquer une préférence pour tous les candidats sur le bulletin de vote, la case à côté de ceux pour lesquels vous ne votez pas doit rester vide.

N’écrivez rien d’autre sur le bulletin de vote. Sinon, votre vote risque d’être considéré comme nul ou non valable et ne pas être pris en compte.

Si vous avez une déficience visuelle, un modèle de bulletin de vote sera disponible à chaque bureau de vote et vous pouvez l’utiliser pour voter. Vous trouverez davantage d’informations sur notre page[vote accessible](https://www.electoralcommission.ie/accessible-voting/).

Une fois que vous avez voté, vous devez plier votre bulletin de vote, ressortir et le mettre dans l’urne au même endroit.

Le directeur de scrutin de chaque autorité locale est responsable de la gestion de son élection municipale. Chaque autorité locale assume les frais de la tenue de sa propre élection.

Lire plus d’informations sur le[système de vote en Irlande](https://www.electoralcommission.ie/irelands-voting-system/).